



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2015
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Dones per la Llibertat i Democràcia, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Fondée à Barcelone en 2001, Dones per la Llibertat i Democràcia est une association de femmes dont les activités principales s'inspirent des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle se fonde également sur les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Comme son nom l'indique, son objectif principal est d'aider les femmes à s'épanouir en toute liberté, dans un environnement démocratique où l'égalité des chances est garantie.

L'année 2015 a marqué le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, lesquels ont été adoptés par 189 pays lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Cette Conférence des Nations Unies, qui intègre des traités antérieurs comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, représente un tournant pour les droits de la femme. Le Programme d'action de Beijing a défini douze domaines critiques dans la lutte pour l'égalité des sexes et a précisé les mesures nécessaires pour lever les obstacles à l'avancement des femmes. Bien que juridiquement non contraignant pour les États qui ne l'ont pas ratifié, ce document sert de guide politique pour les gouvernements, les institutions et les organisations non gouvernementales. La Déclaration reconnaît que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des moyens efficaces pour combattre la pauvreté, la famine et les maladies, et pour favoriser un développement réellement durable.

En 2015, le délai convenu pour consolider les huit objectifs du Millénaire pour le développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire est arrivé à échéance. L'expérience a montré que des délais précis et des indicateurs mesurables offrent des points de référence très utiles pour suivre et communiquer les progrès réalisés et les résultats obtenus. Certes, les objectifs n'ont pas été complètement atteints, mais des progrès significatifs ont été accomplis à plusieurs égards, ce qui a motivé la décision de poursuivre les travaux en ce sens avec les objectifs de développement durable que les Nations Unies ont inclus dans le nouveau programme de développement durable. Ce programme, présenté lors du Sommet sur le développement durable à New York en septembre 2015, doit conclure les travaux réalisés jusqu'alors et garantir la satisfaction des besoins actuels des populations sans compromettre les ressources des générations futures.

En ce qui concerne le thème prioritaire de la soixantième session de la Commission de la condition de la femme, Dones per la Llibertat i Democràcia estime que les femmes sont des acteurs essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable. L'égalité des sexes n'est pas seulement une fin en soi; c'est aussi la voie vers l'équité intergénérationnelle prônée dans les objectifs de développement durable : on ne peut aspirer à une société juste et égalitaire lorsqu'une partie de la population subit sans cesse des inégalités par rapport au sexe opposé. La violence à l'égard des femmes, qui se fonde sur ces discordances, est donc l'un des principaux obstacles au développement durable de notre société. C'est pourquoi il est essentiel de promouvoir l'autonomisation des femmes si l'on veut mettre fin à la violence structurelle et symbolique, reflétée par le manque de reconnaissance et de ressources spécifiques qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable.

Dones per la Llibertat i Democràcia soutient tous les efforts visant à réduire la violence contre les femmes et estime qu'il est nécessaire de se doter d'un cadre juridique international solide afin de lutter efficacement contre l'inégalité entre les sexes. Selon l'organisation, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la Convention d'Istanbul) peut offrir en ce sens le cadre idéal pour combler les lacunes dans les différentes législations nationales et internationales. Même si la ratification et l'adoption de la Convention d'Istanbul ne permettent pas d'atteindre immédiatement les objectifs de développement durable, elles n'en constituent pas moins un progrès considérable dans cette direction.

En conséquence, Dones per la Llibertat i Democràcia :

- Réaffirme son engagement à garantir la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en tant que partie inaliénable, intégrante et indivisible de tous les droits de la personne humaine et de toutes les libertés fondamentales;
- Demande que, dans tous les processus d'application de la loi, des ressources suffisantes soient allouées afin de pouvoir lutter efficacement contre les actes de violence à l'égard des femmes et des filles, d'y répondre avec rapidité, bienveillance et respect, et qu'ils puissent donner lieu à des actions en justice;
- Encourage la mise en place de programmes de formation en matière d'égalité des sexes comme élément fondamental pour instaurer un climat propice à la réalisation d'une réelle égalité des chances;
- Encourage l'autonomisation des femmes dans les trois sphères sur lesquelles se fonde le développement durable, à savoir les sphères sociale, économique et environnementale;
- Demande que la Convention d'Istanbul soit adoptée par l'Organisation des Nations Unies;
- Demande que la Convention d'Istanbul soit adoptée et ratifiée par tous les États Membres de l'Organisation;
- Invite à pérenniser les progrès réalisés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et à avancer résolument dans la réalisation des objectifs de développement durable;
- Rappelle que toute atteinte aux droits des filles et des femmes, outre l'injustice et la cruauté que cela représente, met sérieusement en danger la possibilité de parvenir à la liberté, à la démocratie, à la paix et au droit d'exercer sa citoyenneté.